

Pages de gauche

MENSUEL D'OPINIONS FÉMINISTES INDÉPENDANT



ÉDITORIAL

Féministes!

Pages de gauche a le plaisir d'accueillir l'association féministe *Féminista!* avec qui nous co-éditons ce numéro spécial. Chaque année, le mois de mars sert de catalyseur aux combats féministes qui se manifestent autour de la journée internationale des femmes du 8 mars. Malheureusement les motifs de luttes restent infinis et cette année encore, les féministes ont du boulot (non-payé...). Les femmes sont cette fois menacées par une énième réforme des retraites, que combat la manifestation nationale de cette année, le 7 mars. En opposition avec les revendications socialistes et féministes, le conseiller fédéral Berset défend une révision renforçant les inégalités sociales, en particulier entre les sexes.

Ce projet inique et dogmatique, dernier avatar du démantèlement des assurances sociales, nous donne l'occasion de rappeler que nous luttons pour une égalité totale et que rien ne saurait justifier une hiérarchisation des inégalités. Dans ce sens, la gauche ne peut être que féministe et inversement. Que celles et ceux qui tentent de les opposer s'interrogent sur leur projet politique! Car il est certain qu'une émancipation collective ne peut surgir de telles impasses idéologiques.

Aujourd'hui avec cette réforme, ou dans d'autres combats, il est nécessaire de montrer qu'une réforme qui produit ou aggrave ces inégalités ne contribue en réalité à aucun progrès, ni pour les femmes, ni pour l'ensemble de la société.

Contre cette réforme et pour l'égalité salariale, tout-e-s à Berne le 7 mars!

Réd.



Pour des retraites solidaires!

Contre l'idée de faire plaisir au patronat sur le dos des femmes, les contributions de ce numéro s'emploient à attaquer le paquet Berset par toutes ses ficelles. La démonstration récurrente du caractère nuisible de la participation socialiste au gouvernement fédéral ne nous réjouit pas plus que le constat que cette réforme n'empêche pas la division sexuée du travail de se perpétuer au-delà de la retraite. Un seul mot d'ordre s'impose pour la lutte contre cette nouvelle attaque contre nos retraites: solidarité!

■ Histoire

Le rôle des féministes dans les réformes de l'AVS.

Page 4

■ Égalité salariale

Logiciels statistiques de contrôle des écarts salariaux, vers un «gender washing»?

Page 8

■ Genève

La lutte contre les violences doit s'inscrire dans la lutte pour l'égalité.

Page 10

DOSSIER 7 MARS – INTRODUCTION

Les Bersets sataniques

La question des retraites occupe régulièrement nos pages. Nous avons dû constater avec consternation que les gouvernements entamaient les uns après les autres la même litanie – vieillissement de la population, problème de financement des retraites – avec les mêmes fausses solutions à ces faux problèmes – élévation de l'âge de la retraite, remplacement d'un système solidaire par un financement par capitalisation individuelle, abaissement du montant des rentes, etc. La consternation se doublait de colère quand ces réformes étaient menées par des majorités de gauche. Face au dernier projet de révision de l'AVS combinée à celle de la LPP que nous a concocté le camarade Berset, nous voulons ajouter à la consternation et à la colère la blessure de l'insulte. Ce paquet fait en effet insulte à notre intelligence, à notre socialisme, à notre féminisme, et aux valeurs qui les nourrissent: l'égalité et la solidarité.

Notre dossier revient plus en détail sur les éléments de cette révision antisociale et antiféministe, ainsi que sur l'histoire d'un système de retraites sexiste. Il présente la situation réelle des femmes en Suisse quant à leur activité professionnelle et l'injustice que représente

le système de retraites actuel dans le contexte des inégalités salariales que nous connaissons. Les textes publiés s'emploient à démontrer le caractère profondément inégalitaire de ce qui est présenté comme une mesure d'égalité entre les sexes. Car il est important de crier haut et fort que l'égalité ne passe pas par un accroissement de l'exploitation des travailleuses et des travailleurs par le patronat.

L'AVS se portant comme un charme, nul besoin de réforme pour assurer son financement; nul besoin d'offrir encore plus de notre force de travail aux bénéficiaires du capital (sans contrepartie en plus!), nulle raison de céder une partie de financement solidaire pour le profit de caisses de pension. Si nous voulons améliorer les conditions de vie des retraité-e-s les moins privilégié-e-s, instaurons un système de retraite à un âge flexible et augmentons les rentes AVS par une augmentation des cotisations. Les élites bourgeoises tentent encore une fois la stratégie de la division du peuple pour faire passer des réformes à leur avantage. Montrons leur notre solidarité!

Stéphanie Pache



Bientôt dans les kiosques (... afin de le démythifier)

NUMÉRO SPÉCIAL

Pages de gauche invite Feminista!

Ce numéro spécial a été préparé en collaboration avec Feminista!, collectif féministe actif à Lausanne depuis 2009. Merci en particulier à Vanessa Monney et à Laura Piccand. On peut se tenir au courant des activités du collectif en consultant leur site Internet, www.feminista.ch. Nous remercions également Manon Roland pour ses illustrations originales (pages 1, 5 et 6). Ses autres productions sont à découvrir sur son site Internet, www.manonroland.ch.

IMPRESSUM

Abonnement annuel: Fr. 49.-
Abonnement de soutien: Fr. 130.-
Abonnement réduit (AVS, AI, étudiant-e-s, chômeuses-eurs): Fr. 39.-

CCP 17-795703-3
www.pagesdegauche.ch
Case postale 7126, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction:
Antoine Chollet (AC), Mathieu Gasparini (MG), Émilie Martini (EM), Stéphanie Pache (SP), Myriam Scherly (MS), Sébastien Schnyder (SS), Gabriel Sidler (GS), Arnaud Thiéry (AT)

Comité:

Cora Antonioli, Matthieu Béguelin, Valérie Boillat, Raymond Durous, Dan Gallin, Anne Hohenweg, Line Rouyet, Alberto Velasco, Pierre Zwahlen

Secrétariat de rédaction, mise en page:
Gabriel Sidler

Webmaster:
Mathieu Gasparini

Illustrations:
Christian Vullioud (Cévu)

Maquette:
Marc Dubois, Lausanne

Relecture:
Cora Antonioli et Éric Peytremann

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

DOSSIER 7 MARS

Ouvrir le «paquet Berset»...

La réforme «Prévoyance vieillesse 2020» n'est pas du tout «équilibrée» au contraire de ce qu'affirment ses partisan·e·s: elle favorise le deuxième pilier au détriment de l'AVS. Or, l'AVS est une *assurance sociale publique* qui fonctionne selon le système de la *répartition*: les cotisations sont prélevées sur tous les salaires (sans limite maximale) et sont réparties la même année sous forme de rentes. Les cotisations servent directement à payer les rentes, sans être placées sur les marchés pendant des décennies. Ces rentes sont contenues entre un minimum et un maximum. C'est un financement éminemment social. Comme disait le Conseiller fédéral Hans-Peter Tschudi: «les riches n'ont pas besoin de l'AVS, mais l'AVS a besoin des riches!»

L'AVS SE PORTE BIEN, MERCI

C'est la raison pour laquelle la droite et les milieux patronaux propagent depuis des années des propos alarmistes pour faire croire que le financement de l'AVS est menacé par le vieillissement de la population. Alors que le Conseil fédéral prévoyait, en 1997, un trou de 15 milliards pour l'année 2010, l'exercice 2010 de l'AVS s'est en réalité clôturé avec deux milliards d'excédents de recettes. Ceci s'explique car le financement de l'AVS repose sur la croissance de la masse salariale soumise à cotisations et pas seulement sur le pourcentage de personnes de plus de 64-65 ans par rapport à la population. Le coût global de l'AVS, exprimé en pourcentage du PIB n'a pratiquement pas augmenté depuis 1970, alors que le nombre de personnes qui touchent une rente AVS a plus que doublé.

L'AVS est la seule assurance à prendre en compte le travail d'éducation et de soins aux enfants grâce au bonus éducatif introduit lors de la dixième révision de l'AVS en 1997 (qui a déjà relevé l'âge de la retraite des femmes de 62 à 64 ans). Avec

le *splitting* des revenus réalisés pendant le mariage, le bonus éducatif rend l'AVS égalitaire, dans le sens que les hommes et les femmes reçoivent des rentes pratiquement égales.

UN DEUXIÈME PILIER INÉGALITAIRE

C'est tout autre chose dans la prévoyance professionnelle, qui relève du domaine des *assurances privées*; la Confédération se limite à prescrire des règles minimales dans la Loi sur la prévoyance professionnelle, comme c'est le cas pour l'assurance-maladie. Les caisses de retraites fonctionnent selon le système de la *capitalisation*: chaque assuré·e cotise pour accumuler un capital, qui constituera la base de calcul de sa retraite. Entre 1970 et 2010, les capitaux accumulés dans le deuxième pilier sont passés de 37,1 milliards à plus de 750 milliards (soit 140% du PIB). Cette masse de capitaux est placée sur les marchés et ce sont les futur·e·s retraité·e·s qui supportent les risques, comme lors du krach de 2008 ou, plus récemment, avec la modification du taux plancher du franc suisse. Dans cette réforme, cela se traduit par la baisse du taux de conversion à 6%.

Le deuxième pilier discrimine fortement les femmes car le système est construit sur un modèle de carrière professionnelle masculine, à plein temps. Or les femmes effectuent de nombreuses tâches non salariées tout en travaillant plus souvent à temps partiel que les hommes. Pour cette raison, quatre femmes sur dix ne touchent pas de rente du deuxième pilier. Et pour celles qui en touchent une, la rente est de moitié inférieure à celle des hommes!

UNE RÉFORME CONTRE LES FEMMES

On prétend que l'abaissement du seuil d'accès au deuxième pilier devrait limiter cette discrimination. Mais les petits revenus payeront beaucoup de cotisations pour

une toute petite rente. Pour les salarié·e·s modestes – en majorité des femmes – il serait bien plus efficace d'augmenter les cotisations à l'AVS, ce qui permettrait d'améliorer les rentes du premier pilier. Cela offrirait davantage de solidarité puisque les cotisations sont payées sur l'ensemble de la masse salariale.

Pour garantir la prévoyance vieillesse, il serait socialement bien plus juste et économiquement moins incertain de renforcer le premier pilier, comme le demande l'initiative «AVS+». En présentant sa réforme, le Conseil fédéral va dans le sens contraire, au détriment des femmes, mais pour le plus grand profit des caisses privées, des banques et autres gestionnaires de fortune.

*Geneviève de Rham
Mouvement pour le socialisme
Lausanne*

En savoir plus:

www.histoiredelasecuritesociale.ch

Ce qui changerait

Dans le domaine de l'AVS, voici les principales mesures introduites:

- > **Augmentation de l'âge de la retraite de 64 à 65 ans pour les femmes (refusé en votation populaire en 2004),**
- > **Suppression des rentes pour les veuves sans enfants ou avec des enfants adultes,**
- > **Augmentation d'un point de la TVA,**
- > **Introduction d'un mécanisme de contrôle de l'AVS, qui stoppe «automatiquement» l'adaptation des rentes à l'augmentation du coût de la vie en cas de déséquilibre entre les cotisations versées et les rentes payées.**

Du côté de la prévoyance professionnelle (deuxième pilier), cette réforme prévoit de:

- > **Baisser le taux de conversion (qui sert à calculer la rente à partir du capital) de 6,8% à 6% (refusé en votation populaire en 2010),**
- > **Abaisser le seuil d'accès au deuxième pilier, ce qui augmente les cotisations versées pour le deuxième pilier et permet de maintenir les rentes malgré la diminution du taux de conversion,**
- > **Améliorer la surveillance, afin que les excédents soient répartis un peu plus équitablement entre assuré·e·s et caisses. GDR**

DOSSIER 7 MARS

Une histoire féministe de l'AVS

Dès le début du XX^e siècle, des féministes militent pour la création d'une assurance sociale en faveur des personnes âgées et des veuves. Elles revendiquent également que les femmes aient leur mot à dire lors de la mise en place d'un tel dispositif. Ces militantes féministes vont ainsi batailler pour participer à la commission qui élabore l'AVS de 1948, afin de défendre, sans succès, un droit individuel de l'épouse à une rente.

Principale œuvre sociale de l'après-guerre, adoptée en 1948 avec 80% des suffrages, l'AVS est fortement marquée par le modèle traditionnel de la famille patriarcale, avec une épouse au foyer et un mari gagne-pain, même si celui-ci reste un modèle inapplicable pour la majorité des familles.

UN MODÈLE PATRIARCAL

En 1948, l'accès à une rente est ainsi déterminé par des critères de sexe et d'état civil. Les épouses n'ont pas droit à une rente individuelle mais sont assurées par l'intermédiaire de la rente de couple. Si l'épouse est salariée, son salaire n'est que très partiellement pris en compte et ne lui donne toujours pas droit à une rente individuelle: sauf si elle arrive à l'âge de la retraite avant son mari, ce qui est statistiquement très rare, car les épouses sont en moyenne largement plus jeunes que leur mari. Les veuves reçoivent une rente

dont le montant est basé sur les cotisations qui avaient été versées par le mari. La situation des retraitées divorcées est beaucoup plus difficile, car les cotisations de l'ex-mari ne sont pas prises en compte dans le calcul de la rente. Enfin, les femmes célibataires ont droit à la rente au même titre et mêmes conditions que pour les hommes célibataires. Mais elles ont en moyenne des rentes plus faibles, en raisons notamment des inégalités salariales et de l'impact des charges domestiques sur leur parcours professionnel, car le célibat n'épargne par les femmes du travail domestique.

ARGUMENTS FÉMINISTES

La situation particulièrement précaire des retraitées seules (célibataires et divorcées) et la nécessité de tenir compte de la double charge de travail qui pèse sur les femmes, vont être parmi les principaux arguments des militantes féministes, notamment de celles issues du mouvement ouvrier, pour l'amélioration des rentes et l'abaissement de l'âge de la retraite des femmes. Durant les années 1960, les femmes socialistes revendiquent la retraite à 60 ans pour toutes les femmes. Le Conseil fédéral et le Parlement vont accorder des diminutions de l'âge de la retraite des femmes (de 65 à 63 en 1957 et de 63 à 62 ans en 1964), en évoquant notamment les inégalités au niveau des rentes et en particulier les faibles rentes perçues par les femmes célibataires et divorcées.

Suite à la deuxième vague de mobilisation féministe durant les années 1970, des voix s'élèvent pour réclamer notamment le droit des femmes mariées à une rente individuelle et la prise en compte de la charge domestique qui pèse sur les femmes. La 8^e révision (1973/75) introduit ainsi le droit de l'épouse à recevoir directement la moitié de la rente (mais elle doit en faire la demande et le titulaire reste

le mari) et les cotisations des femmes mariées sont mieux prises en compte dans le calcul de la rente de couple.

AMÉLIORATIONS TARDIVES

Mais ce n'est que lors des travaux préparatoires de la 10^e révision – après l'inscription de l'égalité des droits entre femmes et hommes dans la Constitution en 1981, une grève nationale des femmes en 1991 et l'adoption de la Loi sur l'égalité en 1995 – que la pression augmente pour que le principe de l'égalité soit véritablement réalisé. En 1997, la 10^e révision de l'AVS répond partiellement aux revendications féministes (elle a été d'ailleurs désignée comme la «révision des femmes»). La révision instaure un système de rente individuelle moins dépendante de l'état civil, des bonifications pour tâches éducatives, une amélioration des rentes en cas de veuvage et le *splitting* (calcul de la rente sur la base d'un partage des revenus que deux époux ont acquis pendant leurs années de mariage). Mais elle prévoit également une augmentation progressive de l'âge de retraite de 62 à 64 ans, mesure qui s'oppose aux revendications des féministes visant à diminuer l'âge de la retraite. Une augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans, a été refusée en votation populaire en 2004, grâce notamment à la mobilisation des femmes, en particulier des militantes féministes au sein des syndicats.

Carola Togni
Commission Femmes
SSP Vaud



DOSSIER 7 MARS

L'optimisme égalitaire de l'USS

Pour parler des questions d'inégalités salariales, *Pages de gauche* s'est entretenu avec la nouvelle secrétaire centrale de l'Union syndicale suisse (USS) en charge de l'égalité des sexes, Regula Bühlmann.

Quelle est la situation à l'intérieur des syndicats en matière d'égalité des sexes?

Depuis mon arrivée en janvier de cette année, j'ai pu constater une grande sensibilité pour cette question, au sein de l'appareil comme chez les militant·e·s, même si je ne suis pas chargée spécifiquement de cet aspect dans mes nouvelles fonctions. Le thème de l'égalité est très important au sein des syndicats, on le voit par exemple à travers la mise en place de quotas dans les différentes instances.

Il y a eu une évolution significative sur ce plan, car de plus en plus de femmes se sont retrouvées sur le marché du travail ces dernières décennies. Les membres des syndicats affiliés à l'USS sont désormais pour 29% des femmes. L'étude SynEga, qui est actuellement menée à l'Université de Lausanne, montre d'ailleurs que les syndicats qui disposent de «commissions femmes» sont plus actifs en matière d'égalité.

À mon avis, les syndicats ont aussi un rôle moteur à jouer sur la question de l'égalité des sexes dans d'autres domaines de la société, comme l'égalité salariale, les discriminations sur le marché de travail, la compatibilité entre travail rémunéré et travail non rémunéré, etc.

Quels sont les projets prioritaires pour ces prochaines années?

Nous dénonçons depuis des années les discriminations salariales envers les femmes, et continuons à revendiquer le respect de la Constitution et de la loi sur l'égalité, à savoir l'égalité salariale. Ce sera d'ailleurs l'un des mots d'ordre de la manifestation du 7 mars à Berne.

Le contrôle précis des salaires, comme le Conseil fédéral le propose, est un élément important de cette lutte, mais il doit être accompagné de possibilités de sanctionner les entreprises fautives sur décision des commissions tripartites chargées de contrôler l'égalité salariale par branche. Les différences de salaire globales entre les femmes et les hommes sont de l'ordre de 20% en Suisse, selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Une partie de cette différence peut s'expliquer par des facteurs comme le travail à temps partiel, où les femmes sont très représentées, ou les interruptions de carrière qu'elles ont faites pour des raisons familiales. Il n'est pas juste que les femmes se chargent plus que les hommes des travaux non rémunérés, mais cela explique aussi une partie des différences de salaire. On constate toutefois une différence de salaire inexplicable de 9%. Et là, on doit bien parler de discrimination salariale: chaque année, les femmes perdent ainsi 7,7 milliards de francs uniquement en raison de leur sexe.

Nous réfléchissons aussi à la compatibilité entre le travail familial et le travail rémunéré, notamment en revendiquant des places dans les crèches abordables et en nombre suffisant. Cependant, tant que nous n'aurons pas réussi à faire diminuer la durée du travail en Suisse, qui est l'une des plus élevées en Europe, la situation restera difficile.

Comment les évolutions du marché du travail affectent-elles le combat pour l'égalité entre femmes et hommes?

La tertiarisation et la plus grande précarité que connaissent certains secteurs particulièrement féminisés et peu syndicalisés rendent la question difficile. En même temps, le syndicat le plus féminisé de l'USS est le Syndicat suisse des services publics (SSP), où elles représentent

plus de 50% des effectifs, dans un secteur qui connaît des conditions de travail globalement plus favorables que dans les autres branches.

Paradoxalement, le projet du Conseil fédéral, c'est-à-dire l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié lancée pour permettre la mise en œuvre de l'initiative «contre l'immigration de masse» pourrait quelque peu nous aider. L'idée de faciliter l'accès des femmes au marché du travail est en soi une très bonne chose. Il faudra cependant veiller à ne pas penser cet accès uniquement en termes économiques, mais en se souvenant aussi que c'est prioritairement d'une question de justice qu'il s'agit.

Et à plus long terme, comment lutter contre ces inégalités?

Il faut toujours voir la situation globale. Si les femmes choisissent «librement» des emplois moins rémunérés, que faire? Nous devons réfléchir au problème dans son ensemble, et agir également ailleurs que sur le marché du travail, par exemple en combattant les stéréotypes de rôles déjà au niveau des écoles.

Si notre but final est de changer le système économique, c'est toute la société qui doit changer en même temps!

*Propos recueillis par
Antoine Chollet*

Psst! L'égalité salariale
et tu bosses plus,
ça te branche?!?



DOSSIER 7 MARS

Retraites à 65 ans: une mesure inégalitaire!

Le projet de Prévoyance 2020, connu sous le nom de «paquet Berset», prévoit notamment l'élévation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Mesure dite égalitaire, la proposition représenterait même pour certain·e·s une opportunité pour faire avancer l'égalité salariale, en marchandant l'un pour l'autre. Des arguments fallacieux, qui, sous couvert d'égalité, servent surtout à financer une réforme sur le dos des femmes, tout en réduisant les prestations de retraite déjà très inégalement réparties en fonction du sexe et du revenu.

La logique même d'une telle proposition est biaisée. L'égalité salariale est due, sans contrepartie. La Loi sur l'égalité stipule depuis 1996 que les discriminations salariales sur la base du sexe sont interdites. Il est donc inacceptable de devoir faire des concessions pour qu'une loi soit appliquée, et ainsi d'abandonner des acquis pour obtenir un salaire égal à travail égal. Le combat pour l'égalité salariale doit devenir une priorité et des contrôles s'effectuer afin d'éliminer les discriminations. La mobilisation sur cette question, absolument nécessaire, ne doit souffrir d'aucune conditionnalité.

COMPTER LE TRAVAIL NON SALARIÉ

En prétendant que l'élévation de l'âge de la retraite est une mesure égalitaire, on nie la réalité du partage du travail rémunéré et non rémunéré en Suisse. On tente de nous faire croire que l'égalité est maintenant acquise, et que l'élévation de l'âge de la retraite en est une suite logique. Pourtant, les statistiques montrent que si les femmes sont nettement plus nombreuses dans l'emploi à temps partiel, avec des conséquences importantes sur leur salaire et leur rente de vieillesse, elles se chargent largement plus que les hommes des tâches éducatives et domestiques.

Une étude sur l'égalité des seniors en emploi démontre par ailleurs que les tâches de

soins aux dépendant·e·s ne diminuent pas pour les femmes en deuxième partie de carrière (parents, partenaire, petits-enfants). Cette répartition inégale des tâches non rémunérées tout au long de la vie perturbe les carrières des femmes, beaucoup moins ascendantes que les carrières des hommes.

LES FEMMES N'Y GAGNENT RIEN

Si, en cumulant travail rémunéré et non rémunéré, il apparaît que les femmes travaillent autant, voire davantage que les hommes, ces dernières sont parallèlement largement perdantes dans le système actuel des retraites. Grâce à des mesures telles que le bonus éducatif et le splitting, l'AVS est le pilier le plus égalitaire.

Cela se complique avec les 2^e et 3^e piliers. La prévoyance professionnelle et la prévoyance privée demeurent largement masculines: seulement 57% des femmes reçoivent une rente du 2^e pilier, contre 82% d'hommes. Pour le 3^e pilier, ce chiffre tombe à 25% pour les femmes, contre 42% pour les hommes. Ces inégalités sont le résultat des inégalités cumulées durant la vie active: des salaires plus bas, des temps partiels et des possibilités de progression de carrière restreintes; les femmes cotisent moins et touchent des rentes du deuxième pilier de moitié inférieures à celles des hommes!

ÊTRE VEUVE, C'EST TELLEMENT DÉMODÉ!

Le projet de Prévoyance 2020 prévoit également de supprimer les rentes des veuves sans enfants ou dont les enfants sont adultes. Peu d'émoi autour de cette mesure, comme si le concept de veuvage datait du siècle dernier et ne concernait en fin de compte que des cas anecdotiques. Pourtant, les drames n'arrivent pas qu'aux autres, et c'est bien 400 millions qui comptent être économisés sur leur dos. Il semblerait qu'aux yeux du Conseil fédéral, si on a déjà perdu son mari, on peut

tout aussi bien perdre sa rente. Cette mesure inique occulte les inégalités persistantes qui touchent les femmes mariées sans enfants, comme les inégalités des salaires et de carrières, ainsi que le partage inégalitaires des tâches domestiques ou de soins aux proches. De même, retirer leurs rentes aux femmes avec enfants adultes équivaut à ignorer complètement le fait que les enfants ont eu un impact sur leur vie professionnelle, en particulier le temps partiel. Tout aussi grave, on continue ainsi à véhiculer l'illusion que les femmes pourraient «rattraper» les carrières et les salaires masculins dans la deuxième partie de leur parcours professionnel!

ET LES HOMMES?

Les partis bourgeois ont été clairs sur la question: le passage de la retraite des femmes à 65 ans, c'est le verrou qui saute pour le passage de tout le monde à 67 ans. On sait pourtant la difficulté de continuer à travailler après 60 ans. Un tiers des 55-64 ans ne font d'ailleurs déjà plus partie de la population active, beaucoup souhaitent arrêter ou diminuer en fin de carrière. Malheureusement, la pénibilité du travail et l'état de la santé ne déterminent pas l'âge du départ à la retraite. Au contraire, les contraintes économiques qui pèsent sur les bas salaires et sur les carrières interrompues ne permettent souvent pas à celles et ceux qui n'en peuvent plus de partir avant l'âge légal. L'étude du PNR 60 sur l'égalité des seniors en emploi met en lumière que les personnes qui profitent de plan de pré-retraite sont majoritairement des cadres ou des ouvriers qualifiés masculins, touchant un revenu élevé.

64 ANS POUR TOUT-E-S!

Une politique égalitaire responsable en termes de retraite devrait donc aligner l'âge de la retraite des hommes sur celui des femmes. En effet, quand il est question d'égalité salariale, on ne propose pas de baisser de

20% les salaires des hommes. Par ailleurs, il convient de rappeler que, contrairement à ce qui est répété sans cesse, les finances de l'AVS sont demeurées saines, malgré les projections alarmistes de plus de 20 ans. Car si la population vieillit, la production elle, augmente! L'égalité se fait dans le progrès social et non sur le démantèlement des droits acquis. Dans l'immédiat, mobilisons-nous pour l'égalité salariale et contre l'élévation de l'âge de la retraite!

Marina Gut
Secrétaire syndicale
SSPV

SOINS AUX ET RENTE

Au moins, maintenir
besoin de m'en occuper
pour chercher du



DOSSIER 7 MARS

Des chiffres qui font mâles

Il y a aujourd'hui en Suisse à la fois amélioration de la situation des femmes et en même temps persistance de la division sexuée du travail. De nombreuses personnes ont à tort le sentiment que l'égalité est acquise.

SÉGRÉGATION AU TRAVAIL

Les inégalités d'accès à la formation se sont nettement déplacées. Les femmes sont par exemple dès le début des années 2000 plus de la moitié des effectifs des universités (25% au milieu des années septante). Le domaine de formation et plus tard professionnel suit encore des logiques profondément genrées. Dans les formations professionnelles, les femmes s'orientent surtout dans la vente, les professions de la santé et du social. A l'université elles sont surreprésentées en sciences humaines (surtout psychologie), dans le travail social, les langues et littérature et fortement sous-représentées dans les sciences techniques, naturelles et l'économie. Cette spécialisation n'a que peu évolué depuis 30 ans et se reflète sur le marché du travail: les formations typiquement suivies par des femmes amènent à des secteurs professionnels plus faiblement rémunérés et moins valorisés socialement.

LE MYTHE DU PÈRE À TEMPS PARTIEL

Au cœur de l'oppression des femmes se trouve la division sexuée du travail: les femmes sont assignées à la prise en charge du travail domestique et d'éducation. Ce travail n'est que peu reconnu matériellement ou symboliquement. Cette division est exacerbée en Suisse où si les femmes sont désormais plus nombreuses sur le marché du travail (61% des femmes de plus de 15 ans contre 43% en 1971), tout le système professionnel et familial repose sur leur travail à temps partiel. La Suisse est le deuxième pays européen avec le taux de femmes à temps partiel le plus élevé (seuls les Pays-Bas affichent

un taux supérieur avec 77,3%). Depuis le début des années nonante, la situation empire: les petits temps partiels des femmes (moins de 50%) sont en augmentation! En mettant en miroir les taux d'occupation des hommes, la différence est flagrante. Ils sont plus nombreux à avoir un travail rémunéré (76% des hommes de plus de 15 ans) et sont infiniment moins à travailler à temps partiel.

Chez les personnes avec enfants, le décalage est encore plus flagrant. En 2013, 80,2% des femmes actives occupées avec enfant(s) de moins de 15 ans travaillent à temps partiel contre 9,3% des hommes. Les «raisons familiales» sont le motif principal du temps partiel invoqué par les femmes: 52,9% contre 15,7% chez les hommes.

Pour finir, l'écart de prise en charge des tâches domestiques et éducative en vingt ans s'est un peu réduit, mais est principalement lié à la diminution

globale du nombre d'heures consacrées à ces tâches.

UN IMMENSE VOL DE SALAIRES

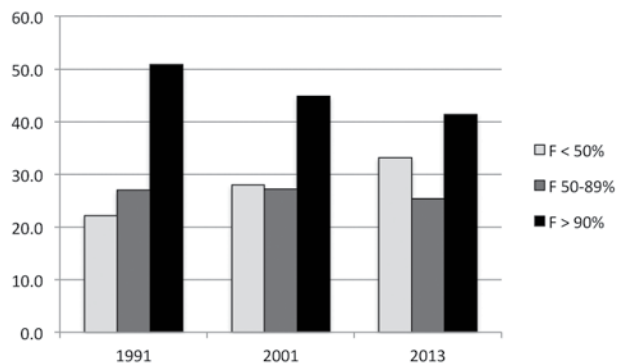
Les inégalités salariales demeurent importantes en Suisse. En 2013, les femmes ont des salaires – à équivalent plein temps – d'environ 18,9% de moins que les hommes. Plus l'âge augmente ou plus les positions professionnelles sont élevées, plus l'écart salarial est élevé! Il est plus élevé dans le secteur privé: 23,6% en 2010 contre 14,7% dans le secteur public et change relativement peu depuis 10 ans

Pour conclure, l'emploi à temps partiel est souvent synonyme de conditions d'emploi précaires, d'une couverture sociale insuffisante et d'obstacle à la formation continue. Combiné aux inégalités salariales, c'est au final l'autonomie financière des femmes qui est en jeu. Elle est pourtant fondamentale à l'émancipation et à l'égalité!

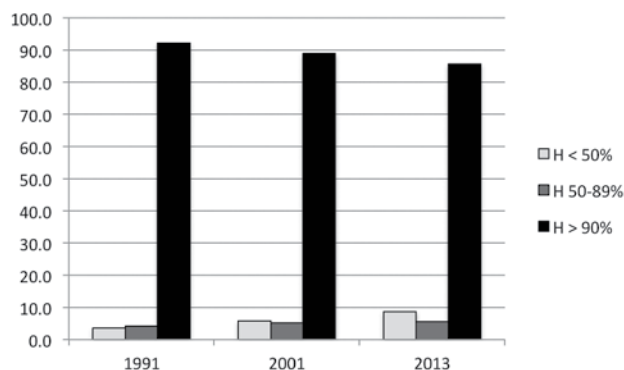
*Vanessa Monney
Militante au SSP
et à Feminista*

PROCHES
DE VEUVE

tant que j'ai plus
per, j'ai du temps
travail!



Taux d'occupation des femmes



Taux d'occupation des hommes

DOSSIER 7 MARS

Les enjeux politiques du contrôle de l'égalité

Le Conseil fédéral a été contraint de tirer les conséquences de l'échec du «dialogue des salaires»: l'égalité salariale ne changera pas en comptant seulement sur la «bonne volonté» des employeurs. Le mot d'ordre est désormais d'augmenter les contrôles et de les rendre obligatoires pour les entreprises de plus de 50 employé·e·s sans toutefois les obliger à publier ou corriger l'écart et sans prévoir de sanctions. Utilisé dans le cadre du «dialogue des salaires» mené par le Bureau fédéral de l'égalité, les faïtières patronales et syndicales, l'outil de mesure phare est Logib. Ce logiciel statistique prétend mesurer les écarts salariaux. S'il permet de faire un pas en avant, il nous semble nécessaire de souligner les limites de ce système et de rappeler que la lutte pour l'égalité doit se poursuivre en parallèle de façon collective.

«GENDER WASHING»?

En 2014, l'État de Vaud se targue de respecter l'égalité

salariale après avoir – de façon obscure – passé les salaires au crible de «Logib modifié» et d'arriver à un écart salarial de 3,5%. Si ce taux entre dans le «seuil de tolérance» accepté par la méthode, ce que l'État de Vaud a en réalité mesuré est une partie infime des discriminations salariales entre hommes et femmes et ce taux est donc en réalité très grand. Cet exemple permet plus globalement de mettre au jour les enjeux politiques de l'utilisation de cet instrument.

Premièrement, le logiciel ne mesure que la discrimination salariale «pure». Le calcul écarte l'inégalité liée à des so-disant «facteurs objectifs ou explicables tels que les années de service, le niveau de formation ou le niveau d'exigence du poste» (OFS). Pourtant, les femmes sont injustement discriminées dans l'accès à des postes hiérarchiques, elles interrompent plus souvent leur carrière à cause du travail domestique et éducatif et sont par exemple plus nombreuses à être surqualifiées par rapport à leurs postes. Les pouvoirs publics doivent prendre en compte que, si ces facteurs sont objectivables, ils restent discriminants. Ils sont le produit des rapports sociaux de sexe qui discriminent les femmes et ont des conséquences sur leurs salaires.

Deuxièmement, en raison du mode de calcul par fonction, Logib ne prend pas du tout en compte les inégalités salariales qui pèsent sur des secteurs entiers du marché professionnel.

Nombre de secteurs féminisés sont sous-payés. Or, si à poste égal une infirmière ne gagne pas forcément moins qu'un infirmier, il n'en reste pas moins que l'ensemble des infirmières est sous-payé!

Pour finir, la marge de tolérance de 5% de Logib doit être supprimée. La méthode de calcul ne prend en compte que la «discrimination pure» ce qui correspond à environ 8 points des 20% d'inégalités salariales. Si on y ajoute un seuil de tolérance de 5%, cela en vient à ne mesurer au final que 3% de l'inégalité salariale!

L'utilisation du logiciel et l'interprétation des résultats sont politiques. Ils permettent aujourd'hui trop facilement de se donner une image d'entreprise respectant l'égalité salariale.

MESURER LES SALAIRES EFFECTIFS

Le dernier écueil, et peut-être le plus important, est qu'on ne mesure jamais les salaires effectifs – l'argent que les gens touchent concrètement – mais des salaires fictifs en équivalents plein-temps. Or, les femmes sont beaucoup plus nombreuses à travailler à temps partiel (près de 60% des femmes en 2013 contre 15% des hommes) et donc à avoir des salaires plus bas que ce qui est calculé. Le salaire médian des hommes étant à 82'400 et celui des femmes à 50'700, on arrive en réalité à une inégalité salariale de 38%!

*Vanessa Monney
Militante au SSP
et à Feminista*



LE POING



Le moins que l'on puisse dire est que la composition du nouveau gouvernement grec, dirigé par le parti **Syriza** d'Alexis Tsipras, ne restera pas dans l'histoire comme un moment glorieux du combat pour l'égalité entre femmes et hommes. Il ne compte aucune ministre, et seulement quelques ministres adjointes et secrétaires d'État. Seule la présidente du parlement, Zoé Konstantopoulou, désormais troisième personnage de l'État, rattrape un peu une situation sinon très décevante.

LA ROSE



Notre rose du mois est attribuée à une figure inhabituelle, **Wendelin Buchelin**, curé du village de Bürglen dans le canton d'Uri. Celui-ci a décidé d'accorder sa bénédiction à un couple de femmes, enrageant du même coup toute sa hiérarchie, à commencer par l'Évêque de Coire. Le soutien spontané que les habitant·e·s du village ont apporté au curé montre que, sur ce sujet comme sur d'autres, les institutions ecclésiastiques ne comprennent plus rien ni à la vie des fidèles ni à la société.

NORVÈGE

Sammen er vi sterke!

Le 28 janvier, les grandes organisations syndicales norvégiennes fédérées au sein de LO, Unio et YS qui regroupent plus de 1,5 millions de salarié·e·s ont appelé à une grève à l'échelle nationale. Dans un pays où la paix du travail et la collaboration tripartite est généralement la norme, cette grève est loin d'être anodine. Elle a provoqué d'importants rassemblements dans une centaine de localités.

Cette mobilisation syndicale réagit aux modifications de la loi sur l'environnement de travail (*Arbeidsmiljøloven*), incluant une prolongation des possibilités de postes de temporaires, une augmentation des heures légales de travail et une extension du travail du dimanche.

La campagne nationale pour la protection de la loi sur l'environnement de travail est ainsi lancée. Instaurée en 1977 pour harmoniser des lois sectorielles sur le travail, cette loi-cadre assure une réglementation unifiée sur les conditions de travail. Sous prétexte d'ajustements et d'une nécessaire «modernisation», l'attaque actuelle menace les droits, la sécurité et la santé des travailleuses·eurs. Dans cette révision, la droite prévoit par exemple d'étendre la possibilité de travail temporaire de 6 à 9 mois, de relever la limite maximale d'heures de travail journalier de 9 à 10 heures. À ceci s'ajoute une extension du travail du dimanche, une augmentation de l'âge maximal de travail de 70 à 72 ans et des

modifications affaiblissant les droits syndicaux.

Au-delà de la flexibilisation des conditions de travail que ce gigantesque paquet de mesures tente d'imposer, il s'inscrit aussi dans une volonté de glissement progressif d'une régulation étatique à une réglementation sectorielle via les conventions collectives, contribuant ainsi à l'effritement du modèle social norvégien. Il faut donc espérer que 2015 verra les mobilisations lancées par les syndicats faire basculer le rapport de force et préserver ces importants acquis sociaux.

Sammen er vi sterke: ensemble nous sommes fort·e·s!

Line Rouyet

TRAVAIL DOMESTIQUE

Régulariser les employé·e·s sans papiers

Les travailleuses et travailleurs domestiques sans statut légal en Suisse se sont organisés en collectif. Avec le soutien des syndicats, des œuvres d'entraide et des associations d'immigrant·e·s et féministes, elles et ils ont lancé en 2013 la campagne nationale «Reconnaître le travail domestique – régulariser les sans-papiers» qui s'est terminée en 2014, après avoir réalisé plusieurs actions dans différents cantons. La pétition «Pour plus de droits pour les employées de maison» a été signée dans toute la Suisse par 21'875 personnes, dont plus de 10'000 dans le canton de Vaud, et a été remise au Conseil fédéral.

Le 12 novembre 2014, la Suisse a ratifié la convention de l'Organisation internationale du travail qui fixe des droits minimaux pour les travailleuses·eurs domestiques, qui entrera en vigueur

le 12 novembre 2015. Pourtant cela ne suffit pas, et le temps est venu pour l'Assemblée fédérale de prendre ses responsabilités et, comme le demande une initiative cantonale vaudoise en discussion proposée par Jean-Michel Dolivo et 51 co-signataires, de permettre à toutes les employées de maison de sortir de l'ombre et d'obtenir enfin une régularisation.

STATUT DES MIGRANTES

Très souvent victimes dans leur propre pays de violences, de déplacements forcés, les employées domestiques migrantes sont parties avec l'espoir de trouver un travail pour vivre et d'envoyer de l'argent à leur famille, mais leur demande de permis de séjour se heurte à un refus des autorités, où la droite majoritaire reste gardienne des exigences de l'économie de mar-

ché, oubliant ainsi celles qui travaillent dans l'ombre, sans protection sociale et sans aucune reconnaissance. Sans statut officiel, elles sont d'autant plus vulnérables aux multiples formes de discrimination qui découlent des rapports sociaux de sexe, de classe et de race. Silvia Marino, ancienne sans-papiers, membre du comité de l'association «reconnaître le travail domestique – régulariser les sans-papiers», affirme ainsi: «Très vite les mots qui vont révéler notre réalité et qui vont nous poursuivre dans notre destin sont: Contrôle – Papiers – Police. [...] Nous sommes [...] passés d'un monde où nous n'avions rien à un monde où nous avons encore moins».

Mariela Muri-Guirales
PS, Feminista

En savoir plus: www.aemni.ch

VIOLENCES SEXISTES

Nouveau défi pour les féministes

Contrairement à d'autres cantons où la prise en charge des violences faites aux femmes, et plus spécifiquement des violences conjugales, incombe aux services d'égalité, les politiques publiques genevoises se sont distinguées par un bureau spécifiquement consacré aux «violences domestiques», rattaché au département de la sécurité. Alors que la question des violences domestiques et celle de l'égalité ont été séparées en 2006, suite à la promulgation de la loi de 2005 sur les violences domestiques et la création consécutive du Bureau du délégué aux violences domestiques, le Conseil d'État genevois a cependant récemment déclaré qu'il souhaite les rassembler à nouveau. L'annonce du Conseil d'État répond ainsi aux recommandations de la Cour des comptes, communiquées dans un rapport d'évaluation de la politique de lutte contre les violences domestiques publié en juillet 2014, en souhaitant œuvrer «de façon cohérente

et homogène à la promotion de l'égalité et à la prévention des diverses formes de violences».

RETOURNEMENT POLITIQUE

Or cet événement ne tient pas seulement de la simple réorganisation institutionnelle, il soulève également des questions politiques sur la façon dont l'État comprend et prend en charge la question des violences dans le couple et dans la famille. Historiquement, ce sont des militantes associatives et féministes et les services d'égalité qui se sont attachées, depuis la fin des années 1970, à prendre en charge la question des violences conjugales en venant en aide aux victimes et en promouvant des politiques publiques. Le fait d'avoir scindé la lutte contre les inégalités de genre et celle contre les violences en 2006 s'inscrit dans une tendance, teintée d'antiféminisme, qui consiste à affirmer l'idée selon laquelle la violence conjugale serait une violence vécue de façon équivalente et dans les mêmes proportions par les femmes et par les hommes.

APPROCHE FÉMINISTE

Considérer le phénomène des violences domestiques comme un problème extérieur aux rapports de genre est pourtant une erreur sociologique qui tient véritablement du retournement politique. En effet, statistiquement, les violences affectent en premier lieu et majoritairement les femmes. Il existe souvent une confusion dans les termes qui contribue à diffuser de fausses représentations des violences. Si la violence conjugale est bien une violence faite aux femmes, c'est parce qu'il ne s'agit pas de conflits de couple, mais bien d'un rapport inégalitaire de contrôle des hommes sur les femmes, de l'un des partenaires sur l'autre. Ainsi le genre, en tant que dynamique sociale, s'immisce-t-il dans le domaine intime. Dans les poli-

tiques publiques, évoquer les «violences domestiques» plutôt que les «violences conjugales» renforce l'occultation du caractère genré de la violence de couple, en la comprenant dans un ensemble de violences intra-familiales, comme celles faites aux enfants ou aux personnes âgées.

On peut donc probablement se réjouir de la volonté du Conseil d'État de revoir la question des violences sous l'égide du Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes. Pourtant, une consultation a eu lieu sur la mise en œuvre de ce projet, et les associations féministes ont alors exprimé leur inquiétude. Avec la fusion des deux bureaux, au vu des rapports de force politique dans le canton et la politique d'austérité menée par les pouvoirs publics, les financements alloués à la question des violences et de l'égalité risquent de diminuer, ce qui mettrait en péril le bon fonctionnement et la coordination de politiques publiques toujours fragiles. Le monde associatif et féministe craint par ailleurs que les services d'égalité ne reviennent à des personnes qui ne sont pas nécessairement formées à cette question. Muriel Golay, actuelle directrice du Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes, va en effet laisser son poste vacant à partir du 31 mars 2015. Un candidat potentiel serait donc le délégué aux violences domestiques, David Bourgoz, dont la nomination avait fait grand bruit: le délégué aux violences domestiques a en effet une vision antiféministe des violences, à rebours des travaux en études de genre sur cette question. La vigilance reste de mise pour s'assurer que la réunion des deux services n'empêche pas de réaffirmer que la lutte contre les violences s'inscrit dans la lutte pour l'égalité.

Emmeline Solanas



LIVRES

L'enclosure des corps féminins

Loin de sa caricature en période uniformément brutale et obscurantiste, le Moyen Âge portait en lui des projets de «démocratisation radicale de la vie sociale», et le passage du féodalisme au capitalisme est en réalité le résultat d'une contre-révolution menée par la noblesse, l'église et la bourgeoisie naissante pour mettre fin aux luttes antiféodales portées par des mouvements hérétiques dans lesquels les femmes jouaient un grand rôle. C'est cette histoire occultée des femmes et des pauvres que présente Silvia Federici dans *Caliban et la sorcière*, relisant (et corrigeant!) Marx et son analyse de l'accumulation primitive d'un point de vue féministe.

Cette redécouverte d'un Moyen Âge qui, s'il était certes caractérisé par une division sexuelle du travail, laissait aux

femmes une autonomie, une capacité à l'autosubsistance et un pouvoir collectif relativement forts permet à l'auteure de montrer comment le capitalisme a inventé une nouvelle forme spécifique d'oppression des femmes, qui les cantonne à la sphère domestique, naturalise leur fonction et invisibilise leur travail. L'accumulation primitive présidant au démarrage du capitalisme a donc été permise non seulement par l'expropriation des terres communes (les *enclosures*) et par l'esclavage dans les colonies, mais aussi, ce que Marx n'avait pas su voir, par «la dévalorisation des femmes et de leur position sociale».

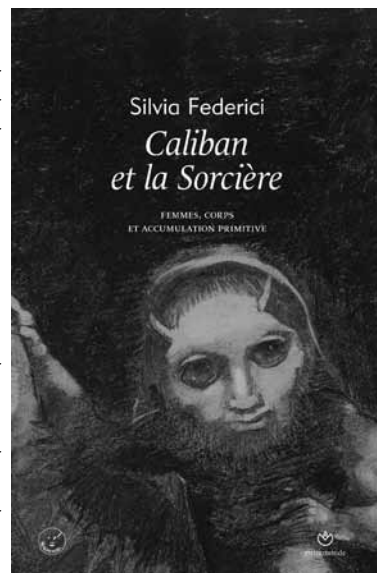
CHASSE AUX SORCIÈRES

Cette imposition aux femmes d'un nouveau rôle culminera lors de la chasse aux sorcières des XVI^e et XVII^e

siècles, qui provoquera le massacre de plusieurs centaines de milliers de paysannes accusées de sorcellerie et que Silvia Federici analyse comme «une campagne de terreur contre les femmes» visant à éradiquer les savoirs (notamment contraceptifs) et à discipliner les corps féminins. Car «le corps a été pour les femmes dans la société capitaliste ce que l'usine a été pour les travailleurs salariés: le terrain originel de leur exploitation». Mais aussi celui de leur résistance.

Gabriel Sidler

À lire : Silvia Federici, *Caliban et la Sorcière*, Genève-Paris, Entremonde, 2014.



CULTURE

Clitoris-moi!

Le petit «bouton» (entre guillemets car on n'allume pas le clitoris comme on allume la lumière!) n'est en réalité qu'une petite partie d'un organe bien plus grand, qui se prolonge en interne par deux bras clitoridiens qui passent sous les grandes lèvres, pouvant mesurer jusqu'à

12 centimètres. Désormais on sait que le clitoris est aussi grand que le pénis, mais également plus sensible car il possède plus de terminaisons nerveuses.

En se penchant sur l'histoire du clitoris, on réalise que s'il avait un rôle à jouer dans la reproduction, il aurait été largement étudié, tout comme l'utérus et les ovaires. Malheureusement cet organe a largement été ignoré, puis carrément oublié! Il a en effet disparu des livres d'anatomie dès que sa fonction a été dissociée des mécanismes de reproduction. Ce n'est qu'en 1998 qu'une planche anatomique exacte du clitoris est proposée et en 2008 que les premières échographies sont réalisées. Notons également la vision misogyne de Freud qui a décrit le plaisir clitoridien comme étant nettement inférieur à l'orgasme vaginal.

SEXE PARTOUT, PLAISIR NULLE PART!

Si le sexe est partout, comme beaucoup l'affirment, le plaisir

féminin n'a aucune visibilité. En témoignent la recherche scientifique balbutiante et la méconnaissance des femmes de leur propre corps. Limiter l'information sur la sexualité est une attaque contre l'émancipation des femmes et une manière, à nouveau, de contrôler leur corps en les laissant dans l'ignorance.

Pour réaffirmer le plaisir et la liberté de choisir sa sexualité, dans le but de mieux maîtriser sa sexualité et d'en reprendre possession, Le Clacs (Collectif pour la liberté de l'avortement, de la contraception et des sexualités) organise le 8 mars une journée *Clitoris-moi!*, dans le cadre de la Fête du Slip! La projection du documentaire *Le clitoris, ce cher inconnu* sera suivie d'un atelier (non mixte) pour échanger autour de notre sexualité et de nos expériences dans un espace convivial et respectueux.

Le Clacs



Le retour du clitoris géant: Freud n'a qu'à bien se tenir!



Swissleaks
lave plus blanc !



BONNES RÉOLUTIONS

«Osons l'utopie!»

Les 6 et 7 novembre 2014 avait lieu à Thoun la 12^e Conférence fédérative des femmes du Syndicat des services publics (SSP). Une résolution y a été développée, discutée et adoptée par la centaine de militantes présentes, venues de toute la Suisse. Celle-ci sera proposée à l'adoption au Congrès national du syndicat en novembre 2015. Intitulée «Osons l'utopie pour un autre projet de société!», cette proposition a été notamment inspirée des réflexions partagées par Christiane Marty, militante féministe française et co-auteure de l'ouvrage *Le féminisme pour changer la société* (Paris, Syllepse, 2013).

Les femmes du SSP défendent un projet de société féministe partant de la politisation des besoins. Il faut rompre avec la politique des caisses vides: prendre en compte les besoins de toutes et tous et adapter les rentrées fiscales à ceux-ci et non l'inverse. Elles s'opposent donc à toute contrainte budgétaire imposée par la logique néo-libérale et revendiquent une répartition égalitaire des richesses.

Parmi les besoins, les femmes du SSP attachent une importance particulière au fait de pouvoir disposer de temps en dehors du travail rémunéré. Le temps partiel n'est en aucun cas la solution, car il engendre des baisses de revenus, et donc des rentes. Il n'est en réalité la solution idéale que pour le patronat qui veut avoir à disposition une main d'œuvre flexible corvéable à merci. C'est pourquoi les femmes du SSP se battent pour:

1. Une réduction généralisée du temps de travail:

- associée à un taux d'embauche équivalent à la réduction du temps de travail pour éviter à tout prix une intensification du travail et pour favoriser le plein emploi sans réduction de salaire;
- sans augmentation du temps de travail officieux par des heures supplémentaires (pour conserver leur caractère exceptionnel, ces dernières doivent être significativement majorées);
- inscrite dans une perspective d'égalité des tâches non rémunérées;
- qui privilégie la qualité du travail et non la quantité, ce qui implique, immédiatement, une désintensification du travail;
- afin que chacun-e puisse s'investir dans des activités citoyennes notamment.

2. Une revalorisation des secteurs «féminins» dans les services publics. En effet, les emplois majoritairement féminins sont actuellement moins bien reconnus et rémunérés que ceux des hommes, cela doit être corrigé par une augmentation immédiate d'au moins 20% de tous les salaires des femmes. Il est grand temps que la Loi sur l'égalité soit respectée, à savoir que plus aucune marge d'inégalité entre les salaires des femmes et des hommes ne doit être tolérée.

3. Une extension des services publics et la lutte contre toute marchandisation des services publics. Les services publics actuels doivent être améliorés et développés par un investissement financier des pouvoirs publics pour répondre aux besoins de la société, seul moyen de garantir un accès égalitaire à des prestations de qualité.

JAB

CH-1450 Sainte-Croix

Adresse de renvoi: Pages de gauche
Case postale 7126, 1002 Lausanne